

DEMANDE DE RACCORDEMENT AU RESEAU PUBLIC D'EAU POTABLE ET/OU D'EAUX USEES

La demande concerne ⁽¹⁾

- ☐ un branchement d'eau potable
☐ un branchement d'eaux usées

Je soussigné

Monsieur-Madame-Mademoiselle (rayer la mention inutile)

Nom _____ Prénom _____ Tél. _____

Rue _____ Email _____

Code postal _____ Commune _____

Agissant en qualité de ☐ propriétaire ☐ copropriétaire
☐ autre : à préciser _____

Habitation à usage locatif : ☐ oui ☐ non Nom du locataire : _____

Si non, affectation du bâtiment à raccorder : _____ (habitation principale, commerciale, industrielle, agricole....)

Nombre de logement ou local desservi : _____

Diamètre de raccordement désiré : ☐ 25 mm ☐ 32 mm ☐ autre = _____

Calibre du compteur désiré : ☐ DN15 mm ☐ DN20 ☐ autre = _____

Profondeur fil d'eau de la boîte de branchement ⁽¹⁾ : _____ m

Origine de l'eau rejetée ⁽¹⁾ : _____ (domestique, industrielle, agricole...)

Demande l'alimentation en eau potable et / ou le raccordement au réseau d'eaux usées à l'adresse suivante :

Section _____ Parcelle _____ Rue _____

Code postal _____ Commune _____

Les factures seront à expédier ⁽¹⁾

Rue _____

Code postal _____ Commune _____

PARTIE RESERVE A L'ADMINISTRATION

N° PDL _____ N° de compteur _____

N° devis _____ PFAC -> surface plancher en m² : _____ Nb PFRREP : _____

⁽¹⁾ Dans le cas d'une demande de raccordement au réseau d'eaux usées

Le/...../.....
SIGNATURE du demandeur

Au vu des éléments fournis, le Syndicat des eaux des Garrigues,

- ☐ autorise,
☐ refuse } la demande de raccordement

☐ émet un avis favorable sous réserve de

- ☐ arrêté de PC
☐ servitude(s) de passage(s)
☐ autres :

Fait le/...../.....,

Le président,
PERRET Jean-François

ELEMENTS NECESSAIRES A LA BONNE INSTRUCTION DU DOSSIER

IMPORTANT :

Les bornes OGE délimitant le terrain à raccorder doivent être présentes et visibles, indispensable pour connaître les limites de propriétés.

PIECES A JOINDRE :

- pour nous permettre de situer la parcelle : un plan de situation 1/10000^{ème}+ 1/5000^{ème}
- pour nous permettre de chiffrer les travaux : un plan au 1/200^{ème} avec implantation du compteur d'eau et/ou la boîte de branchement d'eaux usées souhaitée,
- Pour les communes disposant d'un Plan Local d'Urbanisme (PLU) :
 - Cua ou arrêté du permis de construire
- Pour les communes disposant d'un Règlement National d'Urbanisme (RNU) :
 - Dans le cas d'un avis favorable du SDEDG :
 - 1 – Dépôt du permis de construire (PC) en mairie,
 - 2 – Dès obtention, transmettre l'arrêté du PC au SDEDG,
- Photos du terrain, avec bornes OGE visibles, permettant d'apprécier les limites de propriétés
- Dans le cas de passage en propriété(s) privée(s), les servitudes autorisant l'implantation de la canalisation.

Vous pouvez trouver les éléments en téléchargement sur le site du SDEDG.